

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Refus de la Cour Suprême du Canada d'entendre le dossier du groupe Angus
**La porte est désormais ouverte pour une taxation foncière abusive
des biens et équipements appartenant à des entreprises**

Montréal, le lundi 30 mai 2022 - La Cour Suprême du Canada a rejeté la demande de permission d'être entendu du groupe Angus . Cette demande visait à faire renverser une décision de la Cour d'appel du Québec octroyant le droit à la Ville de Montréal de taxer des équipements d'un locataire dans un immeuble situé au Technopôle Angus. Cette saga judiciaire, dans laquelle le groupe Angus se bat contre la Ville de Montréal, perdure depuis 2012. En assujettissant à la taxe foncière certains équipements comme les génératrices et les systèmes de refroidissement, la valeur foncière d'un immeuble a fortement augmenté, ce qui a fait grimper le compte de taxes. Ces hausses sont venues impacter les entreprises locataires qui en ont assumé la facture. « Ça fait 10 ans que nous menons cette bataille. Nous avons eu gain de cause à plus d'une reprise par le passé devant les tribunaux d'instances inférieures et nous croyons sincèrement que cette taxation abusive vient nuire aux entreprises qui sont locataires. Maintenant que la Cour Suprême du Canada a rejeté notre demande à la suite d'un jugement défavorable de la Cour d'appel du Québec, on ouvre la porte aux municipalités qui attendaient cette décision pour taxer des équipements qui n'étaient pas taxés par le passé. Ce sont malheureusement les entreprises qui ramasseront la facture et ultimement les citoyens qui consomment les produits et services », a mentionné Christian Yaccarini, président et chef de la direction de la Société de développement Angus (SDA).

Dans un article intitulé « Une nouvelle manne pour les villes » publié dans La Presse en avril dernier, plusieurs acteurs ont constaté la menace qu'une « nouvelle source de revenus, large comme un boulevard, s'ouvre pour les villes du Québec ». D'ailleurs, comme le mentionne les experts cités dans l'article, rien n'empêche les villes d'élargir leurs pouvoirs de taxation auprès de toutes les entreprises qui ont investi ou veulent investir dans de l'équipement, que ce soient les télécommunications, les banques, les épiceries, les cliniques de radiologie et les centres dentaires. « Les municipalités sont fortement tentées de taxer davantage puisqu'elles n'ont aucune marge de manœuvre pour venir financer leurs activités actuelles. La voie est maintenant grande ouverte. Je crois que le gouvernement du Québec doit intervenir pour rapidement fixer des balises claires et restreindre l'impact négatif de ce jugement auprès des entreprises faisant affaires sur le territoire du Québec », a ajouté M. Yaccarini.

À propos de la Société de développement Angus (SDA)

La SDA est un organisme à but non lucratif qui se spécialise dans le développement et la revitalisation urbaine. La SDA fait partie du Groupe Angus qui, depuis plus de 25 ans, s'appuie sur les principes de l'économie sociale, de l'ancrage territorial et du développement économique communautaire pour concevoir et mettre en place un nouveau modèle de développement et d'appropriation du territoire par la communauté, un modèle n'ayant aucune résonance dans l'univers traditionnel des promoteurs immobiliers.

-30-

Source : La Société de développement Angus

Information : Pierre Choquette
Vice-président, communication et affaires publiques
pchoquette@sda-angus.com
514-349-5560